

Présentation de la Cellule d'Appui du SMES B. Mahe AJA. Coordinatrice.

Je voudrais, tout d'abord, remercier la FEANTSA de nous avoir donné l'occasion de présenter aujourd'hui le travail fait, depuis 2001, par la Cellule d'Appui du SMES Belgique auprès de personnes qui cumulent précarité sociale et troubles psychiques.

La Cellule d'appui fait partie de l'association SMES, Santé Mentale et Exclusion Sociale. Cette équipe a été mise en place grâce au travail de réflexion et des initiatives développées par le réseau d'institutions qui constituent le SMES-B et ceci, depuis 1993. Cette association, SMES, est née de la rencontre des professionnels des secteurs de la santé mentale et de ceux du champ de l'exclusion sociale, plus particulièrement ceux travaillant avec des personnes souffrant de grande précarité.

Le point de rencontre entre ces institutions a été la difficulté de répondre de manière adéquate aux problématiques des personnes qui cumulent une situation de précarité extrême et des problèmes médico-psychologiques.

Face à certaines impasses dans l'accompagnement social ou dans la prise en charge médicale, face à l'impossibilité de faire rentrer les personnes sans - abris ou précarisées dans le circuit des services susceptibles de leur offrir un soutien, et face aux difficultés rencontrées par les travailleurs dans la compréhension de personnes souffrant des troubles psychiques, a surgi cette initiative : une équipe pluridisciplinaire : avec la présence d'un médecin-psychiatre, un psychologue, un thérapeute, et un assistant social ; une équipe mobile : pouvant aller à la rencontre des usagers et des intervenants, là où ils se trouvaient ; une équipe d'appui aux travailleurs.

Leurs objectifs ? : Favoriser l'accès aux soins (et sa continuité) des personnes qui sont en rupture avec les liens sociaux, qui sont en difficulté de mener à bien le projet social – éducatif établi par l'institution, qui n'ont pas une demande d'aide, voire refusent les soins, et qui souffrent d'une pathologie psychiatrique.

En s'appuyant sur le réseau existant, la Cellule a comme objectif également, de développer et promouvoir des interventions qui font valoir une pratique d'accompagnement et de prise en charge intersectorielle à la frontière entre social et santé mentale.

Comment la Cellule d'Appui intervient ? Dans quelles circonstances ? Quelles sont ses missions ?

Ce sont les travailleurs de première ligne, j'entends par-là, ceux qui s'occupent directement du suivi social, médical ou éducatif des usagers, qui font appel à notre équipe. Il s'agit des travailleurs des centres ou maisons d'accueil de sans-abris, travailleurs de rue, maison médicale, services sociaux, logements sociaux...

Leurs demandes partent du constat ou le sentiment qu'ils se trouvent dans une impasse, un blocage, un moment de crise dans le suivi d'une personne et que cette situation est due, au moins en partie, à une problématique d'ordre de santé mentale.

Un tel travailleur, par exemple, nous demandera de l'aide dans une situation où la personne accueillie devient trop agressive ce qui pourrait être un motif d'expulsion.. Un autre travailleur se soucie de l'état de santé mentale d'une personne qui vit dans la rue et se heurte à l'impossibilité de faire valoir ses droits fondamentaux, faute de pouvoir lui faire signer les documents nécessaires... Un assistant social nous fait part du risque d'expulsion éminente du logement social d'une personne dont sa situation précaire et son isolement l'amèneraient à se trouver dans la rue... La complexité et l'intrication de leurs difficultés, qui semblent sans issue, sont à la source d'inquiétudes et/ou d'épuisement des intervenants à l'égard de leur public

La Cellule d'Appui intervient donc en deuxième ligne en assumant une fonction de triangulation et de soutien aux travailleurs. L'équipe procède à un véritable travail d'analyse global de la situation : elle tient compte du récit de vie de la personne bénéficiaire, de son histoire, de sa santé physique et psychique, de sa situation sociale, de ses points d'appui ou réseaux, des difficultés rapportées par le professionnel mais aussi des missions et objectifs de l'institution.

De ce fait, les interventions de la Cellule d'appui, visent à débloquer la situation sans se substituer au réseau d'aide et de soins existants, en s'appuyant sur ce qui fait crise pour l'intervenant et pour le bénéficiaire, identifiant avec l'intervenant le besoin éventuel d'un suivi médical, psychologique ou social supplémentaire, en stimulant les échanges entre le réseau existant ou la construction d'un réseau adapté.

La Cellule reste également disponible pour reprendre le fil de la prise en charge psycho-médico-sociale de l'usager lors de ses ruptures avec les institutions de première ligne ou le manque de professionnels adéquats à la situation. Il s'agit d'une « danse entre les lignes », dans une optique de relais pour la durée nécessaire à la (re)construction d'un réseau et de soutien au travailleur qui a épuisé les moyens d'aider l'usager

Et les résultats, les effets de notre travail ?

Je vous fais part seulement de quelques réflexions qui se sont dégagées au fil des années.

Nous constatons que les interventions de la Cellule permettent d'aller d'une situation de « crise », de blocage, de mise en danger ou de risque d'exclusion vers une situation de remise en route du travail porté dès lors par le travailleur ou l'institution avec l'usager et la Cellule, si nécessaire.

D'autre part, l'aide apportée par la Cellule permet aux professionnels de prendre un peu de distance par rapport à l'analyse institutionnelle qui peut être la leur à un moment donné et de ne plus être seul face à des situations fort complexes. La prise de recul vis-à-vis des situations présentées, introduit d'emblée une autre parole dans l'institution et par conséquent une souplesse dans l'accompagnement des usagers.

L'appui de la Cellule, spécifiquement avec la présence du médecin-psychiatre, peut permettre de donner une impulsion forte à certaines démarches comme la mise en observation, les traitements médicamenteux ou la mise en place d'un administrateur de biens. Vis-à-vis des systèmes de soins traditionnels, la Cellule peut également jouer un rôle de chaînon manquant pour pallier au manque du suivi de l'usager.

Dès lors, l'analyse globale de la situation, décrite précédemment, pour laquelle le travailleur demande notre appui, s'avère incontournable et primordiale. Pour autant, il ne s'agit pas de faire de la prise en charge psychiatrique, ambulatoire ou hospitalière, la première et seule intervention qui permettrait au travailleur de sortir de l'impasse ou de la situation de crise.

Il s'agit, au cas par cas, de mesurer tant le danger et les risques qu'encourent ceux pour qui nous nous sommes engagés dans ce travail, les personnes précarisées, sans-abris, que les conséquences de nos actes. Ce travail de deuxième ligne, d'appui aux travailleurs, comporte toujours un positionnement et un questionnement éthique.